

VOD : La création des comptes clients pour une meilleure lisibilité comptable

Niveau : Initiation

Durée : 0,08 jour(s) soit 0,55 heure(s)

Public concerné

Tous les notaires et collaborateurs

Prérequis

- Aucun

Objectifs

- Acquérir les bonnes pratiques quant à la création des comptes clients en comptabilité notariale,
- Maîtriser les subtilités liées aux comptes clients selon les différents types d'acte à recevoir par le notaire
- Appréhender les aspects concernant la responsabilité du notaire vis-à-vis des fonds clients

Contenu

Découvrez cette vidéo : "La création des comptes clients pour une meilleure lisibilité comptable"

Durée : 33 min

Point pratique sur la nomenclature et les aspects techniques de la création des comptes clients en comptabilité notariale.

- Introduction
- Quel texte encadre la création d'un compte client ?
- Pourquoi ne pas regrouper les comptes d'un même client ?
- Quelles sont les informations indispensables à la création des fiches client ?
- A quel nom doit-on ouvrir un compte client ?
- Qui peut être désigné séquestre dans un acte ?
- Quid des actes de prêt ?

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- Comment procéder dans le cadre d'un acte de partage ?
- Et dans le cadre d'une donation ?
- Dans le cadre d'un échange ?
- Le cas du dossier de succession
- Quelle est la première écriture qui doit apparaître sur le compte ?
- Conclusion

Modalités pédagogiques

- Type de formation : Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Conditions générales de location

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos"